



L'HYDROGÈNE, AU CŒUR DES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES DE DEMAIN



STATIONS
HYDROGÈNE



FILLING
CENTERS



SECURE
POWER UNITS



PROLONGEMENT DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL JUSQU'AU 23 OCTOBRE 2026

Grenoble, le 9 octobre 2026 à 19h00 - **HRS**, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène (ci-après la « Société » ou « **HRS** »), annonce aujourd'hui avoir prolongé la période de souscription de son augmentation de capital annoncée le 29 septembre 2026, jusqu'au 23 octobre 2026 au plus tard (l'« **Augmentation de Capital** »). Ce délai a été accordé pour permettre la finalisation des formalités administratives préalables à la souscription d'**Arago Technologie**, maison mère d'**Azur DataCenter**.

La Société a par ailleurs été informée du retrait d'un investisseur. L'Augmentation de Capital serait en conséquence d'un montant brut de 3,13 M€ (soit 82% du montant initialement visé de 3,81 M€). Elle serait constituée de 1,65 M€ par versement en numéraire et 1,48 M€ par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société. En parallèle, la deuxième tranche de 0,50 M€ d'obligations simples (OS) a déjà été intégralement souscrite.

Renforcement de la trésorerie et allongement de l'horizon de liquidité

L'Augmentation de Capital et la deuxième tranche d'OS se traduiraient par un renforcement de la trésorerie de **HRS** pour un total de 2,15 M€ de nouvelles liquidités. Ces opérations permettraient d'étendre l'horizon de trésorerie de la Société jusqu'en février 2027. Cet horizon n'intègre ni les rentrées financières susceptibles de résulter de nouvelles commandes potentielles, sur lesquelles **HRS** est actuellement positionnée, ni les ressources qui pourraient être générées par l'opération de lease-back.

HRS poursuit également ses négociations avec son pool de partenaires bancaires historiques pour l'obtention d'un financement bancaire dont les modalités seront ajustées pour tenir compte des financements susvisés et qui pourrait être finalisé en octobre 2026.

La finalisation de la cession-bail du siège ainsi que le règlement de cette transaction, sous réserve de la levée de conditions suspensives administratives uniquement, devraient intervenir à la fin de l'année 2026.

En cas de concrétisation de l'ensemble de ces sources de financement, **HRS** estime qu'elle disposerait des ressources nécessaires pour financer ses activités au-delà de 12 mois.

Ce document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Modalités de l'Augmentation de Capital

L'Augmentation de Capital a été décidée le 28 septembre 2026 par le Conseil d'administration, en vertu de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée Générale du 27 novembre 2025, au titre de sa 9^{ème} résolution (augmentation de capital par voie d'offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier).

La période de souscription avait été fixée du 29 septembre 2026 au 7 octobre 2026.

Toutefois, en raison de formalités administratives nécessaires à la souscription d'Arago Technologie, le Conseil d'administration a décidé le 7 octobre 2026 d'étendre cette période de souscription jusqu'au 23 octobre 2026 au plus tard.

À PROPOS DE HRS (HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS)

HRS est un concepteur et fabricant français d'infrastructures hydrogène.

Il est l'un des **leaders mondiaux des stations de ravitaillement en hydrogène de grande capacité** et propose **une gamme complète de stations modulaires et évolutives, allant de 300 kg/jour jusqu'à 4 tonnes/jour**. Pure-player de la conception jusqu'à la mise en service des stations, **HRS** dispose d'un outil de production industrielle de dernière génération, qui intègre une zone d'essais unique en Europe, permettant de tester, éprouver et développer ses produits et solutions.

HRS dispose aujourd'hui d'un parc installé de stations de grande capacité parmi les plus importants du marché avec **31 stations de 300 kg à 1 tonne/jour, représentant une capacité cumulée de plus de 6 tonnes/jour**. **HRS** propose également une offre complète de service incluant la maintenance, l'astreinte 24/7/365 et la supervision temps réel, au travers de sa "control room" unique en Europe. **23 contrats de maintenance de stations hydrogène sont à ce jour signés**.

HRS développe également une offre de filling centers dédiée aux infrastructures logistiques de l'hydrogène ainsi que des Secure Power Units (SPU) pour la production d'électricité à partir d'hydrogène dédiée aux infrastructures critiques.

Code ISiN : FR0014001PM5 - mnémonique : ALHRS.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet www.hydrogen-refueling-solutions.fr



CONTACTS

Relations investisseurs

ACTUS finance & communication
Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME
hrs@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 79

Relations presse financière

ACTUS finance & communication
Déborah SCHWARTZ
hrs-presse@actus.fr
Tel. 01 53 67 36 35

Relations presse corporate

ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte DUDICOURT
hrs-presse@actus.fr
Tél. : 01 53 67 36 32

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des « déclarations prospectives ». Toutes les déclarations autres que les déclarations de données historiques incluses dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, celles concernant la situation financière, la stratégie commerciale, les plans et les objectifs de la direction de la Société pour les opérations futures, sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui peuvent faire en sorte que les résultats, les performances ou les réalisations réels de la Société, ou les résultats de l'industrie, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs exprimés ou supposés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société et l'environnement dans lequel la Société évoluera à l'avenir. D'autres facteurs pourraient entraîner des différences importantes dans les résultats, les performances ou les réalisations réelles. La Société décline expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ou modifier les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, développement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de valeurs mobilières, et il n'y aura pas de vente de valeurs mobilières dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans une quelconque autre juridiction. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis. Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un quelconque Etat Concerné. Par conséquent, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 (2) du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, sous réserve de la réglementation applicable ; (ii) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iv) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i) à (iv) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement lié au présent communiqué est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. En ce qui concerne le Royaume-Uni, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues sans la publication d'un prospectus au Royaume-Uni ou une dispense de cette publication en vertu du règlement (UE) 2017/1129 tel que modifié, dans la mesure où il fait partie du droit interne du Royaume-Uni en vertu de la loi de 2018 sur l'Union européenne (retrait) (« Règlement Prospectus UK »). Par conséquent, ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point e), du Règlement Prospectus UK.

La publication, distribution ou diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, publié et distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne peut être distribué, diffusé ou publié, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.